

WHA12.26 Faits nouveaux concernant les activités bénéficiant de l'aide commune du FISE et de l'OMS

La Douzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les faits nouveaux concernant les activités bénéficiant de l'aide commune du FISE et de l'OMS;² et

Ayant noté les décisions prises par le Conseil d'administration du FISE à sa session de mars 1959 sur des questions qui intéressent directement l'OMS,

1. PREND NOTE du rapport du Directeur général;
2. NOTE avec satisfaction l'importance que le FISE continue d'accorder, dans le cadre des programmes de protection maternelle et infantile, aux questions de formation du personnel, de lutte contre les maladies et de nutrition;
3. EXPRIME au FISE
 - a) ses remerciements pour l'appui important qu'il a donné au programme mondial d'éradication du paludisme; et
 - b) l'espoir que, lors de son prochain examen, le Conseil d'administration jugera possible de maintenir, jusqu'à ce que l'éradication du paludisme soit réalisée dans le monde, son appui financier en faveur de ce programme à un niveau égal ou supérieur au chiffre atteint en 1958.

Dixième séance plénière, 26 mai 1959 (section 10 du deuxième rapport de la Commission du Programme et du Budget)